

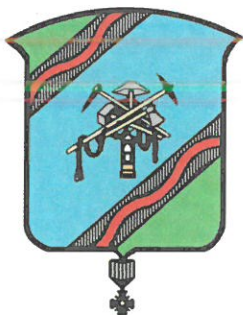
Département du Pas-De-Calais

Arrondissement  
de Béthune

Canton de Nœux les Mines

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NŒUX LES MINES



**Monsieur Alain DUBREUCQ**  
**Maire**

*Hôtel de Ville*

62114 SAINS EN GOHELLE

Nos Réf. : SM/AR/AP

Objet : délibération du Conseil Municipal  
Affaire suivie par M. Alain Renuy

*Le 23 Janvier 2017*

*Monsieur le Maire et Cher Collègue,*

*Je vous prie de trouver ci-joint, la délibération n° 16 du Conseil Municipal du 10 Janvier 2017, visée par les Services de la Sous-Préfecture, et relative à l'avis du Conseil Municipal sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.*

*Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition,*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Le Maire,*  
*Vice-Président de la C.A.B.B.*  
*Artois Lys Romane*  
*Serge MARCELLAK.*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

VILLE DE  
NOEUX LES MINES



# Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNION DU 10 JANVIER 2017 N° 16

L'an deux mille dix sept, le 10 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 4 Janvier 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mme Paul, M. Mayolle, Mme Antkowiak, M. Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, Ganitta et Louchart, Conseillers municipaux.

Etait excusé : M. Machut

Etaient absents : MM Bugzel et Villedary.

Mmes Proot, Jaskulski, M. Maréville-Marteau et Mme Verheyde, avaient donné respectivement procuration à M Switalski, Mme Attagnant, M. Marcellak et Mme Ganitta.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 10 Février 2015, le Conseil Municipal de Sains en Gohelle a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet.

Après avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sains en Gohelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

### OBJET :

**Avis du Conseil Municipal  
sur le Projet de Plan Local  
d'Urbanisme de la Ville  
de Sains en Gohelle.**

### Délibération affichée

Le 11/01/2017

Le Maire



### Acte rendu exécutoire

Après dépôt en  
Sous-Préfecture

Le 11/01/2017

Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. MARCELLAK



REÇUE 11 JAN. 2017

